



Le Gosier, le 11/06/2021

A
Mme la Rectrice
Parc d'activité la Providence
97183 Les Abymes

Objet : Réforme de la formation / Contrat d'alternant

Mme la Rectrice,

Comme nous avons déjà pu échanger sur ce point, nous attendons toujours dans notre académie qu'une concertation puisse se tenir concernant la mise en place de la réforme de la formation et plus particulièrement les aspects concernant l'implantation des contrats d'alternants dans nos établissements. Comme nous avons pu vous le démontrer, ces échanges ont lieu dans les autres académies.

Par conséquent, nous devançons ces échanges et nous vous livrons notre position.

Cette réforme, si elle est mal mise en oeuvre, pourrait générer :

- un tri social entre les étudiants pouvant se consacrer pleinement à leurs études et ceux contraints financièrement de choisir la voie chronophage d'un contrat d'alternant en responsabilité seul face aux élèves,
- une complexité anti pédagogique pour les élèves et vos services dans les multiples affectations sur les supports consacrés à ces alternants qu'ils n'occuperont que 26 semaines sur 36 dans l'année,
- une faiblesse dans l'encadrement de ces stagiaires due aux contraintes des BMP supports apparaissant ci et là d'une année sur l'autre au gré des variations d'effectifs des établissements.

Par conséquent, nous vous proposons, afin de répondre aux meilleurs exigences en terme pédagogique :

- d'affecter les alternants en priorité sur les services des enseignants volontaires de notre académie détenant le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA),
- de proposer à ces enseignants volontaires et titulaires du CAFFA un échange de service avec l'INSPE pour la quotité de leur service occupée par l'alternant,
- de nommer comme tuteurs des alternants ces enseignants volontaires et titulaires du CAFFA.

Ainsi, nous pensons que cette réforme pourrait, même à moyen constant, apporter à la fois un encadrement de qualité aux élèves, aux alternants mais aussi aux étudiants à l'INSPE. Nous pensons qu'ainsi nos collègues titulaires du CAFFA pourraient également valoriser une formation académique dans laquelle ils se sont engagés non sans raison.

Veuillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Pour la section académique
du SNES-FSU ,

Laidi Benhaddou
Co-secrétaire académique du SNES-FSU

Pour la section académique
du SNEP-FSU ,

Emmanuel Roublot
Secrétaire académique du SNEP-FSU

Copies :

- SG : Dominique Bergopsom
- DRRH : Frédérique Michaux
- DAASEN : Adélaïde Tine
- DAFPEN : Harry Araminthe
- Enseignants